



POINT SUR LES GILETS HAUTE VISIBILITÉ POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES ALÉOP

Mis en ligne le 04 septembre 2020

Le port du gilet est obligatoire pour utiliser le service de transport scolaire, cependant à cause de la crise sanitaire nous subissons des retards de livraison de ces gilets.

La Communauté de communes d'Erdre & Gesvres organise actuellement la distribution qui sera effectuée directement par les conducteurs de car, courant septembre à tout nouvel inscrit, quelle que soit sa classe. La Région Pays de la Loire a décidé de donner également un gilet neuf aux élèves entrant en CP, Sixième et Seconde.

Dans l'attente de recevoir un gilet, vous pouvez équiper votre enfant d'un gilet haute visibilité jaune ou vert tout est accepté.

A savoir : La Région Pays de la Loire fournit un gilet en cas de perte mais dans en cas d'une seconde perte, le gilet vous sera facturé 12 €. Vous pouvez en faire la demande directement en ligne sur le site <https://aleop.paysdelaloire.fr/loire-atlantique> dans le dossier de votre enfant

Vous pouvez échanger gratuitement un gilet trop petit ou abîmé au siège de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, 1 rue Marie Curie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines. transport@cceg.fr



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h